



FORUM DU SENAT AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

THEME : LA REPRESENTATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
FACE AUX DEFIS DE LA DECENTRALISATION

Yamoussoukro, les 17 et 18 février 2020



UVICOCI
Union des Villes
et Communes de
Côte d'Ivoire

LES TERMES DE REFERENCE

I/- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la politique du développement local, la Côte d'Ivoire s'est engagée, depuis plus d'une trentaine d'années, dans un processus de décentralisation visant à transférer des pouvoirs et compétences aux élus locaux. À terme, ce processus devrait permettre, en rapprochant les décideurs des citoyens, de proposer des politiques de développement adaptées à la diversité des réalités locales.

Toutefois, si la décentralisation recèle de réelles potentialités, celles-ci ne sont pas toujours garanties et le passage vers un État avec les pouvoirs moins centralisés est un exercice difficile. Un certain nombre de problèmes sont en effet liés à la complexité du processus de décentralisation notamment, une responsabilisation insuffisante des collectivités territoriales.

La décentralisation qui vise à terme une communalisation totale du territoire, est toujours dans une phase de transition. Il est important d'apporter des solutions aux problèmes qui empêchent, du point de vue des textes de loi, le système d'évoluer vers une organisation plus efficace des pouvoirs locaux et leur meilleure représentation.

En effet, selon les dispositions de la Constitution du 08 novembre 2016 de la République de Côte d'Ivoire, le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales.

La consécration institutionnelle du Sénat pour représenter les collectivités territoriales, lui confère la prérogative d'être saisi en premier pour l'examen des projets ou propositions de loi, relatifs aux collectivités territoriales (*Article 110 de la Constitution du 08 novembre 2016*).

En sus de ses missions d'ordre constitutionnel de vote des textes de loi, de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des politiques publiques, le Sénat remplit cet office par des réflexions destinées à instaurer des échanges avec les acteurs de la décentralisation et s'imprégner de leurs attentes.

Afin d'établir un dialogue renforcé avec les acteurs de la décentralisation, le Sénat a la faculté de se mettre plus directement à l'écoute des élus locaux à travers différentes rencontres qu'il organise.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent projet de l'organisation du Forum du Sénat avec les collectivités territoriales.

II/- OBJECTIF GENERAL

Le présent Forum vise à créer un cadre de concertation pour une représentation efficace des collectivités territoriales.

III/- OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière spécifique, la rencontre vise à :

- créer un espace d'échanges et de partage d'expériences entre les Sénateurs et les élus locaux des Collectivités territoriales ;
- présenter le Sénat et ses missions aux acteurs de la décentralisation ;
- exposer les orientations stratégiques du Sénat ;
- faciliter l'identification des problèmes liés à la décentralisation afin que des initiatives soient prises dans les limites des pouvoirs du Sénat.

IV/- RESULTATS ESCOMPTES

Au terme du Forum :

- les élus locaux disposent d'un espace d'échanges et de partages d'expériences ;
- les acteurs de la décentralisation ont une lisibilité sur les missions du Sénat;
- les acteurs de la décentralisation ont connaissance des orientations stratégiques du Sénat ;
- les problèmes liés à la décentralisation sont identifiés du point de vue des textes de loi.

V/- APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le Forum du Sénat avec les élus des Collectivités territoriales, constitue un cadre de partage d'informations entre la deuxième Chambre du Parlement et les acteurs de la décentralisation. Elle se déroulera en quatre temps majeurs qui constitueront les différentes articulations des deux journées consacrées aux activités :

❖ Les Conférences inaugurales

Une première conférence sur les relations entre le Sénat et les Collectivités territoriales sera prononcée par **Monsieur François Paul YATTA**, Directeur des Programmes, Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique.

Il s'agit de présenter le cadre général des rapports entre l'Institution et les entités décentralisées afin d'anticiper les interactions multiples susceptibles d'intervenir dans la mise en œuvre des missions partagées.

La seconde conférence ayant pour thème : « **Le Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV), un instrument pour accompagner les collectivités territoriales à accéder aux financements et à l'investissement : enjeux et opportunités pour l'Afrique et la Côte d'Ivoire** », sera prononcée par Monsieur **Jean-François HABEAU**, Directeur Exécutif du Fonds Mondial pour le Développement des Villes.

Le développement des villes est confronté aux défis du changement climatique. Comment coordonner et intégrer les projets et les programmes d'urbanisation dans des dynamiques de développement local ? Quelles sont les conditions d'accès des collectivités territoriales au Fonds Mondial pour le Développement des Villes ?

Telle est la problématique dont les réponses sont attendues par les acteurs de la décentralisation en Côte d'Ivoire ?

❖ La Communication

En organisant le Forum avec les collectivités territoriales, le Sénat qui assure la représentation de celles-ci de par la constitution du 08 novembre 2016, veut bien être à l'écoute des élus locaux.

Les préoccupations des élus des collectivités territoriales et la représentation qu'elles attendent du Sénat seront exprimées à travers une communication portant sur « Perceptions et attentes des collectivités territoriales vis-à-vis du Sénat ».

Cette communication sera présentée par l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI).

❖ Les panels

Les questions de développement local sont plurielles et les réponses qui peuvent y être apportées sont transversales.

L'organisation de panels thématiques permettra ainsi, de cibler des préoccupations prioritaires des élus locaux afin que la confrontation des expériences et la dynamique des échanges qui en résultent, facilitent des solutions à la fois originales et pérennes.

Les panels seront composés de trois à quatre participants :

- un élu local (éventuellement);
- un représentant du Ministère de tutelle et/ou, au besoin, du Ministère technique intéressé ;
- un représentant du Sénat (éventuellement) ;
- un représentant des organismes de développement.

❖ L'Agenda de Yamoussoukro pour l'avenir

A l'issue du Forum, une déclaration dénommée « l'Agenda de Yamoussoukro pour l'avenir », sera présentée par le Comité scientifique du Forum.

Cet Agenda comprendra les grands axes de réflexions issues du Forum et orientera le Sénat dans les initiatives de propositions de textes de loi relatives aux collectivités territoriales.

VI/- THEMATIQUES DES PANELS

En marge des deux conférences susmentionnées et de la communication des faitières, sept (07) panels seront organisés sur les thèmes suivants, suivis des échanges avec l'ensemble des participants :

- **Panel 1:** « Le transfert de compétences aux collectivités territoriales : l'épreuve des réalités en Afrique » ;
- **Panel 2 :** « Autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales » ;
- **Panel 3:** « L'inter-collectivité et la formation de pôles de développement régionaux, mécanismes de création d'une économie locale efficace » ;
- **Panel 4 :**« De la coopération décentralisée à l'action internationale des collectivités territoriales » ;
- **Panel 5 :** « Participation citoyenne dans la gestion des collectivités territoriales » ;
- **Panel 6 :** « Institutionnalisation et mise en œuvre du Budget Participatif (BP) dans les Collectivités Territoriales (CT) en Côte d'Ivoire » ;
- **Panel 7 :** « Changement climatique et transition écologique des territoires ».

La liste des panélistes, des modérateurs et l'articulation des exposés par thématique figurent dans le déroulé.

La durée de chaque panel est d'une (01) heure dont dix (10) minutes pour chaque exposant et le reste du temps imparti, réservé aux échanges.

❖ La Plénière

Le mardi 18 février 2020, les **Panels 3, 4, 5,6, 7**, se dérouleront dans deux (02) salles distinctes dont les détails figurent dans le déroulé du Forum.

Une plénière est par conséquent prévue afin de permettre aux modérateurs de partager les conclusions de chaque Panel à l'ensemble des participants.

VIII/- DATE, LIEU ET PARTICIPANTS

1- Date

Le Forum se déroulera **les 17 et 18 février 2020** selon l'agenda ci-joint.

2- Lieu

La rencontre se déroulera à la **Fondation Félix HOUPHOUET-BOIGNY** pour la Recherche de la Paix de Yamoussoukro.

Le choix de Yamoussoukro est lié à son statut de capitale politique de la Côte d'Ivoire mais spécialement parce que la ville abrite le siège du Sénat.

3- Participants

La rencontre accueillera :

- les deux (02) Gouverneurs des Districts autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro ;
- les deux cent un(201) Maires des Communes ;
- les trente-et-un (31) Présidents des Conseils Régionaux.

Afin de permettre aux autres acteurs et partenaires incontournables de la décentralisation qui méritent amplement d'être au même niveau d'information que les élus des Collectivités territoriales, outre le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministre de tutelle des Collectivités territoriales, les personnalités ci-après sont conviées au Forum du Sénat:

- le Président de l'Assemblée nationale ;
- le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Côte d'Ivoire ;
- la Directrice des Opérations de la Banque Mondiale en Côte d'Ivoire;
- le Président de la Banque Africaine de Développement ;
- l'Ambassadeur de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire ;
- l'Ambassadeur de France près la République de Côte d'Ivoire ;
- l'Ambassadeur du Royaume du Maroc près la République de Côte d'Ivoire ;
- l'Ambassadeur du Royaume d'Espagne près la République de Côte d'Ivoire ;
- le Président du Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA ;
- le Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) ;
- le Président de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI);
- le Directeur de l'Agence Française de Développement (AFD) en Côte d'Ivoire ;
- le Directeur des Programmes, Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique ;
- le Directeur Général de la Décentralisation et du Développement local (DGDDL) ;
- les Préfets des 31 Régions assurant la tutelle des Communes et Régions ;
- Le Forum des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

A ces participants, il faut ajouter l'ensemble des sénateurs.

VIII/-CHRONOGRAMME

L'intervention du Président du Sénat de Côte d'Ivoire lors de la cérémonie d'ouverture, sera un discours qui cernera les enjeux du Forum et les défis actuels et futurs; celle du Président du Sénat français sera axée sur l'expérience française des relations entre le Sénat et les Collectivités territoriales. Enfin, le discours du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement, portera sur les orientations du Gouvernement en matière de décentralisation.

Le déroulé du Forum se présente comme suit :

DEROULE

JOUR 1 : LUNDI 17 FEVRIER 2020

HEURES	ACTIVITES
SALLE HEMICYCLE	
09H 00 - 10H 15	Accueil et installation des invités
11H 10 - 11H 25	Accueil de Monsieur le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, et de Messieurs les Présidents des Sénats ivoirien et français
11H 30 - 11H 40	Mot de bienvenue de Monsieur le Président du Sénat ivoirien
11H 40 - 11H 50	Discours du Président du Sénat Français
11H 50 - 12H 05	Discours de Monsieur le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat
12H 20 - 12H 30	Point de presse suivi de la pose photos à l'esplanade de la Fondation Félix HOUPHOUET -BOIGNY pour la Recherche de la Paix
12H 30 - 13H 30	
DEJEUNER	
13H 45 - 14H 05	Conférence sur le thème n°1 :« Les relations entre le Sénat et les Collectivités territoriales »
14H 05 - 14H 25	Conférence sur le thème n°2: « Le Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV), un instrument pour accompagner les collectivités territoriales à accéder aux financements et à l'investissement : enjeux et opportunités pour l'Afrique et la Côte d'Ivoire »
14H 25 - 14H 55	Echanges
15H 00 - 15H 20	Communication : « perceptions et attentes des collectivités territoriales vis-à-vis du Sénat »
15H 25 - 15H 55	Panel 1:«Le transfert de compétences aux collectivités territoriales : l'épreuve des réalités en Afrique »
15H 55 - 16H 25	Echanges
16H 30 - 17H 20	Panel 2 : « Autonomie financière et fiscale des collectivités territoriale »
17H 20 - 17H 50	Echanges
SALLE ALLABO DE L'HOTEL PRESIDENT	

JOUR 2 : MARDI 18 FEVRIER 2020

HEURES	ACTIVITES
SALLE 245	
08H 30 - 08H 50	Panel 3 : « L’inter-collectivité et la formation de pôles de développement régionaux, mécanismes de création d’une économie locale efficace »
08H 50- 09H 30	Echanges
09H 35 - 10H 05	Panel 4 «De la coopération décentralisée à l’action internationale des Collectivités territoriales»
10H05 - 10H 35	Echanges
SALLE HEMICYCLE	
08H 30 - 09H 00	Panel 5 :« Participation citoyenne dans la gestion des Collectivités territoriales »
09H 00 - 09H 30	Echanges
09H 35 – 09H 55	Panel 6 :« Institutionnalisation et mise en œuvre du Budget Participatif (BP) dans les Collectivités Territoriales (CT) en Côte d’Ivoire »
09H 55 – 10H 35	Echanges
10H 35 – 11H 05	Panel 7 :« Changement climatique et transition écologique des territoires »
11H 05 – 11H 35	Echanges
SALLE HEMICYCLE	
12H 00 – 12H 25	Plénière
12H 30 – 12H 40	Agenda de Yamoussoukro pour l’avenir
12H 45 – 12H 50	Mot de remerciement des participants
12H 55 – 13H 00	Mot de remerciement des invités extérieurs
13H 05 - 13H 15	Discours de clôture du Président du Sénat
13H 15	Déjeuner et fin du Forum

- **Séance inaugurale**

La séance inaugurale comporte trois interventions :

- le discours de bienvenue du Président du Sénat,
- le discours du Président du Sénat français axé sur l’expérience des relations entre le Sénat français et les collectivités territoriales ;
- le discours du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l’Etat.

En sus des présents termes de référence, le déroulé du forum et le Guide des Délégations seront établis et transmis aux participants.

- Le déroulé du Forum du Sénat avec les collectivités, qui a été élaboré, a pour but de permettre aux participants de suivre le déroulement du Forum.

Il comprend: (i) les horaires, (ii) les activités à mener, (iii) les acteurs et spécifiquement le contexte et la problématique de chaque conférence et panels.

- Le Guide des Délégations est un document d'information des délégations sur tous les aspects de l'organisation du Forum.

Il vise à informer les membres des différentes délégations des règles entourant leur participation au Forum. Ainsi, il renseigne les délégations sur toutes les dispositions utiles relatives à l'organisation pratique du Forum, sur les questions touchant notamment ; l'accueil des délégations et leur départ, les lieux de tenue du Forum, de l'hébergement, de la restauration et de la sécurité.

IX/-BUDGET PREVISIONNEL

Les principales masses de dépenses prévisionnelles portent sur :

- l'hébergement ;
- la restauration ;
- le transport ;
- la communication ;
- la logistique ;
- le protocole.

1/- Hébergement

L'hébergement des 201 Maires, 31 Présidents des Conseils Régionaux et 32 Préfets de Région ainsi que les panelistes est pris en charge.

2/- Transport

Le transport des Maires et Présidents des Conseils Régionaux seront à leurs charges.

3/- Restauration

Un déjeuner sera servi à l'ensemble des participants les 17 et 18 février 2020.

4/- Communication

Les charges qu'engendre la rencontre prennent en compte la couverture médiatique et les frais additionnels.

5/- Logistique

Les frais liés à la logistique sont pris en compte dans le Budget prévisionnel.

6/- Protocole

Prise en charge des hôtes et autres frais connexes.